


Programme de la formation

CQP APS

-  En groupe sur site
-  175 heures sur 30 jour(s)
-  Tout public
-  À partir de 750 € HT / 900 € TTC par participant

Description courte

De nos jours, la sécurité en entreprise, en magasin ou lors d'un événement extérieur est devenue primordiale pour le bien être des employés, du public ou encore pour la sauvegarde des bien matériaux. Depuis maintenant quelques années, le secteur de la sécurité est en pleine évolution et ne cesse de s'accroître offrant ainsi à de nombreuses personnes la possibilité d'exercer le métier d'**agent de sécurité**, avec possibilité d'évolution.

Prérequis

Avant de passer la **formation CQP APS** une *autorisation préalable délivrée par le CNAPS* est obligatoire, afin de l'effectuer, merci de nous contacter au **01.48.58.54.38** ou de nous rendre visite directement dans [notre centre de formation](#) situé au *21 rue Franklin 93100 Montreuil*

Objectifs

La **formation CQP APS** d'une durée de 175 heures vous permettra donc d'acquérir des connaissances et de la pratique dans le domaine de la *sécurité et de la prévention* ainsi que dans la lutte contre le terrorisme où nous incluons un module complémentaire pour faire face aux menaces actuelles. À l'issue de la **formation agent de sécurité** et après validation par un examen final oral et écrit, un diplôme vous sera remis après obtention de la **carte professionnelle**.

Contenu

Dans cette formation FCS vous formera sur les points suivants :

- L'environnement juridique de la sécurité privée
 - La gestion des premiers secours (SST)
 - Les risques et gestions aux menaces terroristes
 - La gestion des risques et des situations conflictuelles
 - La transmission des consignes et informations
 - La gestion des risques
 - L'attitude professionnelle
 - La gestion des conflits
 - Le module technique
 - Examen final, épreuve écrite et pratique
-

Mode de validation

Au terme de *formation cqp aps*, un *diplôme de niveau V (5)* vous sera délivré après réussite à l'examen final, vous donnant droit ainsi à l'obtention de la carte professionnelle dématérialisée délivré par le CNAPS (Conseil National des activités privées de Sécurité)
